L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 23 SEPTEMBRE.

M. THIERS ORATEUR.

M. Thiers, pris en détail, a un front large et intelligent, des yeux vifs, un sourire fin et spirituel. Mais, à l'aspect, il est trapu, négligé vulgaire. Il a dans son habil quelque chose du gamin; la voix nasillarde déchire l'oreille. Le marbre de la tribune lui va à l'épaule et le dérobe presqu'à son auditoire. Il faut ajouter que personne croit en lui, pas même lui, surtout lui......Disgrâces physiques, défiances de ses ennemis et de ses amis, il a donc tout contre soi, et cependant lorsque ce petit homme s'est emparé de la tribune, il s'y établit à l'aise, il a tant d'esprit, tant d'esprit qu'on se laisse aller, malgré qu'on en ait, au plaisir de l'entendre.

Il laisse d'habitude la tête sur son menton lorsqu'il se dirige vers l'estrade. Mais lorsqu'il y est grimpé et qu'il parle, après un peu de silence, il relève si bien la tête, il se dresse si haut sur la pointe des pieds qu'il domine toute l'Assemblée.

Ce n'est pas, si vous voulez, de l'oraison, c'est de la causerie, mais de la causerie vive, brillante, légère, volubile, animée, semée de traits historiques, d'anecdotes et de réflexions fines et tout cela est dit, coupé, brisé, lié, délié, et conçu avec une dextérité de langage incomparable. La pensée naît si vite dans cette tête-là, si vite qu'on dirait qu'elle est enfantée avant d'avoir été conçue. Les vastes poumons d'un géant ne suffiraient pas à l'expectoration des paroles de ce nain spirituel, la nature attentive et compatissante dans ses compensations semble avoir voulu concentrer chez lui toute la puissance de la virilité dans les frêles organes de son larynx.

Son verbe vole comme l'aile de l'oiseau-mouche et vous perce si rapidement qu'on se sent blessé sans savoir d'où le trait part.

Il y aurait dans ses discours mille contradictions à relever, mais il ne vous en laisse ni la place ni le temps.

Il vous enveloppe dans le labyrinthe de ses argumentations où mille routes se croisent et s'entre-croisent, et dont lui seul tient le fil.

Il reprend par un côté qu'on n'a pas vu, la question qui semble épuisée, et il la renouvelle par des raisons si ingénieuses!

Vous ne le trouverez jamais en défaut sur rien: aussi fécond, aussi rapide dans la défense que dans l'attaque, dans la réplique que dans l'exposition. J'ignore si sa réponse est toujours la plus solide, mais je sais qu'elle est toujours la plus spécieuse.

Il s'arrête quelquefois tout à coup pour riposter aux interrupteurs, et il décoche son trait avec une prestesse d'à-propos qui les étourdit.

Si une théorie a plusieurs faces, les unes fausses, les autres vraies, il les groupe, il les mêle, il les fait jouer et rayonner devant vous d'une main si vive, que vous n'avez pas le temps d'attraper le sophisme au passage. Je ne sais si le désordre de ses improvisations, si l'incohérent entassement de tant de propositions contraires, si le bizarre mélange de toutes ces idées et de tous ces tons, est un effet de son art; mais il est de tous les orateurs celui dont la réfutation est la plus facile quand on le lit, la plus difficile quand on l'écoute. Il est le roué le plus amusant de nos roués politiques, le plus aigu de nos sophistes, le plus subtil et le plus insaisissable de nos prestidigitateurs. C'est le Bosco de la tribune.

Il prie, il supplie toujours qu'on lui laisse dire la vérité. Eh! mon Dieu! ne dites pas tant que vous allez la dire, mais dites-la.

Il est téméraire et puis timide. Il veut agir, il court, il va se précipiter, et puis le voilà qui se cache et se retire, dans sa force à ce qu'il dit. Il aperçoit tous les points de difficulté, et il n'en résout aucun. Il prend la mappemonde entre ses mains, il prendrait aussi bien l'urne du scrutin, et il vous fait un cours de géographie. Il démontre les cercles, les globes, l'équateur, les solstices, toutes les pièces. Il relève les côtes, sonde les golfes, aborde et signale les promontoires, les écueils, les ports, les cités, les montagnes, l'embouchure des fleuves. Il fait le tour du monde et revient chez nous, chez lui, après avoir beaucoup vu, beaucoup parlé, beaucoup voyagé et peu marché, beaucoup enseigné et peu appris.

On lui proposerait le commandement d'une armée, qu'il ne le refuserait pas, et moi, je ne sais point, foi de Timon, s'il ne gagnerait point la bataille. Je vous jure que j'ai entendu de mes propres oreilles, des généraux engoués de lui, dire qu'ils serviraient volontiers sous ses ordres.

Vous riez, mais non, je parle très sérieusement, et s'il avait en quatre pouces de taille de plus, et qu'il eût appris la charge en douze temps, il aurait été petit caporal et tranché du Napoléon.

Ne le tirez pas, je vous prie, de son illusion, lorsqu'il se travaille, se manœuvre et s'épanouit à la tribune, dans ses enlées stratégiques. Car alors il se croit vraiment et de bonne foi général non pas d'un simple corps d'armée, mais généralissime et au besoin amiral, à ce point que pour aller de Grèce en Égypte, il fera revenir la flotte à Toulon, afin de l'avoir au bout de sa lunette, en façon de Bonaparte.

Cette autre fois, il ira droit à Soult, et il lui dira bravement qu'il n'est pas sorti de Gênes avec son armée par la porte de France, mais par la porte d'Italie, et si Soult a été blessé à la bataille de Salamanque, il soutiendra, aux applaudissements de la Chambre, que c'était à la jambe gauche et non pas à la droite, comme Soult l'avait cru jusqu'ici, et il le lui prouvera si bien que le vieux général, pour mieux s'en assurer, mettra involontairement le doigt dans le trou de la blessure.

Quelquefois, il s'attendrit sur lui-même et personne alors ne sait mieux que lui mimer la victime. On bien, il se donne des accents de Caton misanthrope, et il tire de sa poitrine un profond gémissement sur les perversités de l'opinion. Il fait aussi à merveille le doucereux, et, au moment où vous croyez qu'il vous caresse, il vous griffe. Ah! le petit traître!

M. Thiers est un démon d'esprit. Il en a, je crois, à tous les coins des lèvres et jusqu'au bout des ongles. Son organisation ressemble à celle de Voltaire: frêle, délicate, mobile.

Il a les caprices et la mutinerie d'un enfant, avec des prétentions à la gravité d'un philosophe.

Il est plus homme de lettres qu'homme d'Etat, et plus artiste qu'homme de lettres. Il se passionne beaucoup pour un vase étrusque, pas pour la liberté.

Il a comme un homme de gouvernement, la conception des grands desseins; il a, comme une femme, l'audace des petites choses.

Son courage est un peu celui des gens frêles et maladifs, cette sorte de courage fébrile et ressauté, qui finit par des attaques de nerfs et par l'évanouissement. On ne vous passe d'avoir de ces faiblesses-là que sur un canapé. Il ne faut pas s'évanouir en politique.

Grand orateur, incertain ministre, l'action le refroidit et le cloue à son fauteuil. La parole, au contraire, l'échauffe et l'emporte.

M. Thiers m'a souvent donné l'idée d'une femme sans barbe, d'une femme instruite et spirituelle, non pas debout, mais assise à la tribune, qui broderait une causerie sur mille sujets voltigeant de l'un à l'autre avec une grâce légère, sans que le travail de son intelligence parût sur ses lèvres toujours en mouvement.

Il est plus souple qu'un ressort de l'acier le plus fin. Il se tend, il se détend, il s'abaisse ou s'élève avec son sujet. Il se roule en spirale autour de chaque question, depuis le tronc jusqu'au sommet. Il monte, descend, remonte, se suspend aux branches, se blottit dans le plus épais de la feuillée, paraît, disparaît et fait mille tours de passe-passe avec l'agilité jolie d'un écureuil.

Par le premier rayon de soleil qui glisse sur les vitraux du cintre, il fait miroiter son prisme à facettes aux yeux des auditeurs parlementaires qui voltigent à l'entour et qui tombent dans ses lacs.

Il extrait de l'argent d'un rocher. Où les autres ne font que glaner, il moissonne.

Il a tant de talent avec tant d'inconsistance, et tant de ressources oratoires avec tant d'étourderie, qu'on ne peut guère s'en servir ni s'en passer. M. Thiers est un secours qui sera toujours un embarras.

CORMENIN.

NAUFRAGE DU TROIS MATS ANGLAIS "MARIA".—Le navire américain Macdonald a rencontré par 37° de latitude Nord et 33° de longitude Ouest, le trois mâts anglais Maria, à moitié submergé; sur le pont, couvert constamment par les lames, se trouvaient deux hommes, les derniers survivants des quatorze matelots de l'équipage. Ces malheureux étaient là depuis vingt-deux jours, n'ayant pour nourriture que les cadavres de ceux qui avaient déjà succombé. L'un de ces hommes, Ecossais, a fait le récit suivant:

"Une nuit, il y avait quatre jours que nous n'avions pas eu de décès, j'étais tourmenté par une soif horrible; il m'était impossible de fermer les yeux; tous mes compagnons dormaient; je m'approchai de mon voisin; il était froid; je touchai son front, sa poitrine; son corps était glacé: il était mort. Ma faiblesse était extrême et, avant d'annoncer à mes compagnons qu'ils pourraient souper, je voulus étancher ma soif; je m'approchai sans bruit, j'ouvris une veine de son bras et je commençai à boire son sang.

"Attends donc que je sois mort, mon ami, me dit-il, en se retournant, cela ne tardera pas."

"Je m'arrêtai frappé d'épouvante; j'appelai un de mes compagnons: c'était le chirurgien. Il examina le blessé attentivement et me dit: "Vous l'avez sauvé; si vous ne l'aviez pas réveillé aussi violemment, il mourait de froid et d'épuisement."

Le sauveur et le sauvé—si miraculeusement—sont les seuls survivants de l'équipage de la *Maria*.

C'était à la gare de Paris-Lyon-Méditerranée. Un homme au teint basané, avec une barbe en palissandre, parcourt le quai du départ, examinant tous les wagons et hésitant à monter.

Enfin, il va droit à la machine, et, interpellant le chauffeur avec cet accent que l'on connaît:

—Hé, dis donc, mon brave, c'est-y toi qui mènes à Marseille?

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Hy. J. Montagnet, 157 rue de la Commune.

FEUILLETON.

LE TRICORNE

Par Pedro de Alarcon.

XXX

Mme la corrégidore reçut son époux et ceux qui le suivaient dans le grand salon de l'hôtel de ville. Elle était seule debout, les yeux tournés vers la porte.

C'était une femme jeune encore, mais d'une beauté sévère et majestueuse; elle était vêtue avec toute la noblesse et la simplicité que comportait le goût de l'époque, d'une robe de satin noir, à jupe étroite et courte et à manches très bouffantes; un fichu de blonde blanche voilait ses épaules arrondies, et de longues mitaines de tulle noir couvraient la plus grande partie de ses bras d'albâtre. Elle agitait fièrement un grand éventail venu des îles Philippines, et tenait de l'autre main un mouchoir de dentelle. Son maintien, ses moindres mouvements étaient d'une dignité irréprochable.

Cette belle personne avait l'apparence d'une reine, ou plutôt d'une abbesse; elle inspirait à tous la vénération et le respect. Le soin qu'elle avait mis à sa parure, sa tenue grave et la quantité de lumières qui éclairaient le salon, montraient assez que Mme la corrégidore avait voulu donner à cette scène un caractère solennel et théâtral qui contrastait avec la bassesse et la grossièreté des aventures de son mari.

Nous ferons remarquer que cette dame s'appelait dona Mercédès Carillo de Albornoz y Espinosa de los Monteros, et qu'elle était fille, petite-fille, arrière petite-fille jusqu'à la vingtième génération des illustres conquérants de la ville. Sa famille, par vanité, l'avait forcée à épouser le vieux et riche corrégidor, bien qu'elle eût la vocation du cloître.

Deux rejetons étaient nés déjà de ce pénible sacrifice.

XXXI

—Mercédès! s'écria le corrégidor dès qu'il fut en présence de sa femme. Il importe que je sache immédiatement...

—Vous ici, oncle Lucas? dit la corrégidore, en l'interrompant. Est-il donc arrivé quelque malheur au moulin?

—Madame!.... trêve de plaisanterie! reprit le corrégidor furieux. Avant de vous donner des explications sur ma conduite, je veux savoir si mon honneur est sauf.

—Ceci ne me regarde pas! Me l'avez-vous donné à garder?

—Oui, madame,... à vous! répliqua don Eugenio. Les femmes sont les dépositaires de l'honneur de leurs maris!

—Eh bien alors, demandez à votre femme ce qu'est devenu le sien. Précisément elle nous écoute.

La sena Frasquita, qui était restée à la porte du salon, poussa un long sanglot.

—Avancez, madame, et asseyez-vous... ajouta la corrégidore, marchant droit à la meunière d'un air de souveraine.

Et elle-même s'assit sur le canapé.

La généreuse Navarraise comprit aussitôt la situation de cette femme outragée peut-être.... Essayant de s'élever à la même hauteur, elle domina sa violence naturelle, et garda un silence respectueux.

D'ailleurs, la sena Frasquita, forte de son innocence n'était point pressée de se défendre. Elle aurait voulu accuser! mais ce n'était pas avec la corrégidore qu'elle désirait régler ses comptes, c'était avec l'oncle Lucas.... et l'oncle Lucas n'était pas là.

—Sena Frasquita, répéta la noble dame, voyant que la meunière n'avait pas bougé de place, je vous ai dit de venir vous asseoir.

Ce second appel fut fait d'une voix plus douce que la première fois. On aurait dit que la corrégidore avait deviné d'instinct en considérant la physionomie franche, presque virile de cette femme, qu'elle n'allait pas avoir affaire à une créature méprisable, mais bien à une malheureuse comme elle—malheureuse, oui, par le seul fait d'avoir connu le corrégidor! Leurs regards se croisèrent, compatissants, presque affectueux, et ces deux femmes, deux fois rivales, sentirent avec surprise qu'elles se comprenaient.

Cependant la meunière était entrée d'un pas ferme et s'était assise sur le bord d'une chaise. Elle y faisait bonne figure, drapée dans sa mantille de flanelle noire garnie de grandes franges rouges.

Le corrégidor cependant la regardait, muet de ce qu'elle allait dire.

Cette femme lui causait plus de terreur que la sienne propre.

—Ainsi donc, oncle Lucas, poursuivit dona Mercédès, se tournant vers son mari, voilà sena Frasquita......vous pouvez répéter votre question.

—Mercédès, par les clous du Christ! cria le corrégidor, ne me pousse pas à bout! Je te conjure de ne plus plaisanter, et de me dire ce qui s'est passé ici durant mon absence! Où est cet homme?

—Qui? mon mari? Il se lève et ne peut tarder à venir.

—Il se lève! vocifera don Eugenio.

—Cela paraît vous surprendre? Mais où vouliez-vous que fût un honnête homme à cette heure-ci, sinon chez lui, dans son lit, dormant auprès de sa femme, ainsi que Dieu le commande?

—Mercédès! réfléchis à ce que tu dis! réfléchis qu'on nous écoute! et rappelle-toi que je suis le corrégidor!...

—Ne criez pas ainsi, oncle Lucas, ou je vous fais conduire en prison! répliqua dona Mercédès en se levant imposante.

—Moi, en prison! Moi, le corrégidor de la ville!

Le corrégidor de la ville, le représentant de la justice, le mandataire du roi, reprit la grande dame avec une sévérité, une énergie qui étouffèrent la voix du prétendu meunier, est arrivé chez lui à l'heure accoutumée pour se reposer des fatigues de son noble emploi et pouvoir continuer demain à défendre l'honneur et la vie des citoyens, la sainteté du foyer, la vertu des femmes. C'est son devoir d'empêcher que personne ne puisse entrer déguisé en corrégidor dans la chambre de la femme d'un autre et de surprendre la vertu dans son repos....

—Malheureuse! que dis-tu là? s'écria tout hors de lui le corrégidor. Est-il vrai que cette infâme ait eu l'audace dans ma maison? Oh! perfide que tu es! oh!

—A qui parle cet homme? répliqua la corrégidore d'un air dédaigneux et en regardant avec hauteur tous les assistants. Quel est ce fou? quel est cet ivrogne? J'ai de la peine à croire que ce soit là un honnête meunier! M. Juan Lopez, croyez-moi, continua-t-elle, regardant bien en face l'alcade de Montenillo qui était atterré. Mon mari, le corrégidor de la ville, est rentré chez lui il y a deux heures, avec son tricorne, son manteau rouge, son épée de gentilhomme, et son bâton de commandement... Les domestiques et les alguazils qui m'écoutent se sont levés et l'ont salué en le voyant passer. Les portes se sont ensuite fermées, et depuis lors personne n'a pénétré dans mon foyer jusqu'à ce que vous soyez arrivés. Est-ce vrai cela? répondez tous!...

—C'est vrai! C'est l'exacte vérité! répondirent la nourrice et les domestiques, tous groupés à la porte du salon et témoins de cette scène singulière.

—Hors d'ici tout le monde, cria don Eugenio, écumant de rage. Garduna! Garduna! Viens et arrête tous ces vilains qui me manquent de respect! Mais Garduna ne parut nulle part.

—Au surplus, monsieur, continua dona Mercédès, changeant de ton et daignant reconnaître son mari, dans la crainte que ces plaisanteries n'eussent des résultats irrémédiables, supposons que vous soyez mon époux!... Supposons que vous soyez don Eugenio de Zuniga y Ponce de Léon.

—Je le suis.

—Supposons encore que j'eusse eu le tort de prendre pour vous l'homme qui a pénétré dans ma chambre sous les habits de corrégidor.

—Les infâmes! cria le vieillard, portant la main à son épée, et ne trouvant que le vide sous la ceinture du meunier.

Frasquita couvrit d'un coin de sa mantille ses yeux où la jalousie allumait des flammes.

—Supposons tout ce que vous voudrez, continua dona Mercédès toujours impassible; mais dites-moi maintenant, monsieur, avez-vous le droit de vous plaindre? Venez-vous par hasard du sermon, de confesse ou d'entendre la messe? D'où venez-vous sous ces habits et avec cette dame? Où avez-vous passé la moitié de la nuit?

—Avec votre permission, s'écria la sena Frasquita se levant comme poussée par un ressort et se plaçant entre la corrégidore et son mari.

Celui-ci allait parler, mais voyant la Navarraise entrer en lice, il resta la bouche ouverte.

—Ne vous fatiguez pas, madame, à me donner des explications, dit dona Mercédès, je ne vous en demande pas, loin de là.... Voilà celui qui peut à juste titre vous en demander. Entendez-vous avec lui!

Au même instant, la porte d'un cabinet s'ouvrit, et l'oncle Lucas apparut vêtu en corrégidor de la tête aux pieds, avec le bâton, les gants, l'épée comme s'il se présentait dans la salle consistoriale.

XXXII

—Je vous souhaite le bonsoir, dit le nouveau venu, ôtant son tricorne et imitant à s'y méprendre la voix de don Eugenio de Zuniga. Il s'avança ensuite au milieu du salon en se balançant dans tous les sens et alla baiser la main de la corrégidore.

Tous restèrent stupéfaits. La ressemblance de l'oncle Lucas avec le vrai corrégidor était merveilleuse, au point que la domesticité et le sieur Jean Lopez luimême ne purent contenir un éclat de rire.

Don Eugenio se sentit outragé et s'élança sur l'oncle Lucas.

Mais la sena Frasquita était déjà entre eux, et Sa Seigneurie, pour éviter une autre pirouette, s'arrêta brusquement sans mot dire.

L'oncle Lucas, voyant approcher sa femme, devint plus pâle qu'un mort; mais il domina son émotion et, la main sur son cœur comme pour l'empêcher de se briser, il lui dit avec un effrayant sourire en contrefaisant toujours le corrégidor:

—Dieu te garde, Frasquita! as-tu envoyé la nomination de ton cousin

La meunière, à ces mots, rejeta sa mantille en arrière, releva la tête par un mouvement de lionne, fixant sur le faux corrégidor deux yeux semblables à deux poignards:

—Lucas, je te méprise! lui dit-elle.

Son geste, son maintien et le ton avec lequel elle prononça ces paroles, eussent fait croire qu'elle lui avait craché au visage.

Toute la personne du meunier s'était transfigurée à la voix de sa femme. Une confiance semblable à la foi religieuse pénétra dans son âme et l'inonda de joyeuse lumière; oubliant pour le moment tout ce qu'il avait vu ou cru voir au moulin, il s'écria les larmes aux yeux et la sincérité aux lèvres:

—Tu es donc toujours ma Frasquita?

—Non, répondit la Navarraise, hors d'elle-même, je ne suis plus ta Frasquita! Je suis... hélas! mieux que personne tu peux dire ce que tu as fait de ce cœur qui était tout à toi!

Et elle fondit en larmes; ainsi se fond un bloc de glace aux premiers rayons du soleil.

La corrégidore, avec un élan irrésistible, pressa dans ses bras sa rustique rivale, et la pauvre Frasquita lui rendit ses caresses sans trop savoir ce qu'elle faisait, en balbutiant au milieu de ses larmes, comme une enfant qui cherche la protection de sa mère.

—Ah! madame, que je suis malheureuse!

—Pas autant que vous vous le figurez, répondit la corrégidore, mêlant ses larmes aux siennes.

—C'est moi qui suis le plus malheureux, dit en gémissant l'oncle Lucas, essuyant à coups de poings les larmes qu'il était honteux de répandre.

—Eh bien, et moi! dit enfin don Eugenio, cédant à la contagion des pleurs et espérant peut-être se sauver aussi par cette voie. Ah! je suis un vaurien! un monstre! je n'ai que ce que je mérite!

Et il se jeta faute de mieux, au cou du sieur Juan Lopez.

Celui-ci et les domestiques larmoyaient également, le drame paraissait terminé sans plus d'explication, lorsque l'oncle Lucas se rappelant tout à coup ce qu'il avait vu par le trou de la serrure, arrêta ce déluge d'un seul mot prononcé d'une voix ferme.

—Messieurs, dit-il, réglons nos comptes!

—Il n'y a pas de comptes à régler, oncle Lucas, s'écria dona Mercédès, votre femme est innocente.

—Bien.... oui.... mais.

—Il n'y a pas de mais qui vaille! Laissez-la parler, et vous verrez qu'elle se justifiera. Aussitôt que je l'ai vue, mon cœur m'a dit qu'elle est irréprochable, malgré tout ce que vous m'avez compté....

—C'est bien! qu'elle parle! dit l'oncle Lucas.

—Moi, je n'ai rien à dire! répondit la meunière, c'est toi qui dois parler... parce que la vérité est que tu...

Elle n'en dit pas davantage, retenue par le respect invincible que Mme la corrégidore lui inspirait.

—Et toi donc? reprit l'oncle Lucas revenant à ses doutes.

—Maintenant il n'est pas question d'elle, cria le corrégidor, repris par la jalousie, il est question de vous, madame. Ah! Mercédès... qui m'aurait dit que tu..

—Et toi! reprit la corrégidore, le regardant du haut en bas.

Pendant quelques instants les deux couples répétèrent cent fois ces mots:

—Et toi!

—Et toi donc!

Enfin la corrégidore dit avec dignité à don Eugenio:

—Silence! nos démêlés particuliers nous les débrouillerons plus tard. Le plus pressé pour le moment c'est de rendre la paix au cœur de ces braves gens, et la chose est facile. Je vois là-bas le sieur Juan Lopez et Tonuelo qui sont impatients de justifier sena Frasquita.

—Je n'ai pas besoin de la justification des hommes! répondit la meunière. J'ai deux témoins plus dignes d'être crus, et qu'on ne dira pas que j'ai séduits ni subornés.

—Où sont-ils? demanda le meunier.

—Ils sont en bas, à la porte......

—Dis-leur de monter, si madame le permet.

—Les pauvrettes! elles seraient bien embarrassées dans l'escalier.

—Ah! ce sont deux femmes!....Voilà en effet un témoignage digne de foi!

—Ce ne sont pas deux femmes, mais deux femelles. L'une s'appelle Penona et l'autre Liviana.

—Nos deux ânesses!

—Je parle sérieusement. Je puis te prouver par le témoignage de nos ânesses que je n'étais pas au moulin lorsque tu y as vu le corrégidor.

—Explique-toi, au nom de Dieu!....

—Ecoute, Lucas....et meurs de honte. Pendant que tu allais cette nuit du bourg au moulin, je me dirigeais, moi, du moulin vers le bourg, nous nous sommes par conséquent croisés en chemin; mais toi tu marchais en dehors de la route, ou pour mieux dire, tu t'étais arrêté pour battre le briquet au milieu d'un champ.

(*La fin à mardi.*)

No LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une huiotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte ou le grain—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux approvisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau excepté les apprivoisés, exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus; Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 18 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Merton street comme il suit:

CANADA, FRANGEUL, mercredi, 26 septembre,
ST-LAURENT, Lachesnez, mercredi, 3 octobre

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris).......$100
Deuxième — $65
Troisième — $35

Prix du passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris).......$90 à $100
Deuxième $65
Troisième $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

4 mai

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DÉPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Departs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour, ANVERS.

Billets pour la Nouvelle Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphia.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. K. MILLER & CO.,
au No 25 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.

28 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
JEUDI, 27 Sept. à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine ....$50.
— Entrepont.........25.
— Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.

mai—1an

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer
CAMELIA,
Fin marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis.

Capitaine Wm. Hanover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de neuf heures du matin, le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à l'Old Landing sur la rivière Tchefuncta pour Covington. Il quittera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI à six heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du train qui précède celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
Au No 20 de la rue de l'Union.

2 juin—1an

Excursion du dimanche et du mercredi,

Pour Mandeville, Louisbur et Madisonville.

Le beau steamer
CAMELIA.
Très fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.

Capitaine HANOVER

fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour.
Restaurant à bord.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
No 20 de la rue de l'Union.

14mai

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ;
T. P. Leathers, Capitaine,
J. F. Muse, Commis.

Se rattache, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Caire et St-Louis.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 106 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend du fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.
Au No 38 de la rue des Magasins.

25sept—3m

OPELOUSAS.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départs tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du bayon Courtableau. Le bateau à vapeur
BIG SUNFLOWER,
A. P. Trousdale, capitaine, J. B. Schmidt, commis partira ainsi qu'il est ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
No 4 rue Tchoupitoulas.

7 sept

Paquebot régulier des Opelousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du bayon Courtableau. Le bateau à vapeur
BERTHA.
H. H. Broad, capitaine,
T. Jobin, commis,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 81 rue Gravier.
HITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas.
R. W. ADAMS, 21 Commercial Alley.

9 août

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.,

Voyage de retour Dimanche et Mercredi.

Le bon bateau à vapeur
JOHN H. HANNA,
remplaçant le ST. JOHN,
J. P. McELROY, Capitaine,
J. C. LARGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS. et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
M. O. MELANÇON,
No de 22 rue Bienville.

30août

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayon Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour frêt et passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.

16juillet—1an

HAGAN'S

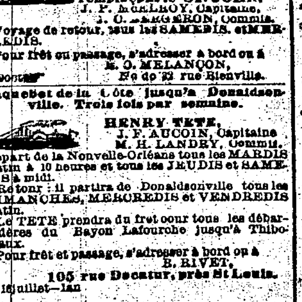

Magnolia Balm

A FEW APPLICATIONS MAKE A

Pure Blooming Complexion.

It is Purely Vegetable, and its operation is seen and felt at once. It does away with the Flushed Appearance caused by Heat, Fatigue and Excitement. Healsand removes all Blotches and Pimples, dispelling dark and unsightly spots. Drives away Tan, Freckles and Sunburn, and by its gentle but powerful influence mantles the faded cheek with

YOUTHFUL BLOOM AND BEAUTY.

Sold by all Druggists and Fancy Stores. Depot, 53 Park Place, New York.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous—

De Brême / De la Nlle-Orléans
Hannover... 12 sept, environ 14 oct.
Frankfurt... 10 oct 11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nlle-Orléans;

Chambre.....$150 en or. Entrepont.....$35, en or
De la Nlle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambres....$150 en or. Entrepont....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$35 en or, Entrepont....$15 en

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
No 42 de la rue de l'Union.

18 juin

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quintera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

C. L. PAYNE,
Surintendant.

4déc—

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépôt au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District,

Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents.
Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures.......A. M.	7 heures.......A. M.
7½ heures.......A. M.	8½ heures.......A. M.
9 heures.......A. M.	10 heures.......A. M.
10½ heures.......A. M.	11½ heures.......A. M.
Midi	1½ heures.......P. M.
2 heures.......P. M.	3½ heures.......P. M.
4 heures.......P. M.	5½ heures.......P. M.
6 heures.......P. M.	7½ heures.......P. M.

Les trains partiront comme suit:

Les dimanches les trains partiront toutes les heures à partir de 7 h. P. M.

Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.

Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.

1er Avril—6m D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Exprès.......7.45 A. M.	Exprès.......9.00 A. M.
Exprès.......5.00 P. M.	Exprès.......9.30 P. M.
Train d'agrément (Samedi seulement) 3.15 P. M.	Train d'agrément (lundi seulement) 8.20 A. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville et Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON,
Surintendant.

21nov

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART	ARRIVE
Express.......7:45 A. M.	Express.......9:00 A. M.
Express.......5:00 P. M.	Express.......9:30 P. M.
Coast Train (Saturday only).......3:15 P. M.	Coast Train (Monday only).......8:20 A. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, 1erjuin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Express No 1...5:30 P M	Express No 2...10:30 A M
Express No 3...8:15 A M	Express No 4... 8:15 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St-Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St-Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement pour New-York.

Le train de vendredi soir ne se relie pas à Duquoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et McComb City partent de la gare à 3h.30m P M, le samedi, et à 7 h 30 m le dimanche. Ils arrivent à 9 h 15 m A M et à 9 h 30 P M, le dimanche, et à 9 h 30 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hôtel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. FROST, V. P. & G. M.

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.
Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5:30 PM	Express No 2...10:30 AM
Express No 3...8:15 AM	Express No 4... 8:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee.

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb city.

Leaves New Orleans 3:30 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:30 PM Sunday, and 9:30 AM Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V P & G. M.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et—se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

[illegible]

ALIMENT DES ENFANTS

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac, atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le RACAHOUT des ARABES, de DELANGRENIER de Paris.

DÉPOTS: A la *Nouvelle-Orléans*, chez Mme Ducongé, Monnin, et Montreuil et Cie.

ASSURANCES.

VINGT-HUITIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle-Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte mendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie............	$188,063 61	
Primes maritimes............	29,815 95	
Primes de rivières............	81,864 35	
		$299,808 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues............		$22,235 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:		
Pertes d'incendie.. $67,325 60		
Pertes maritimes... 7,285 41		
Pertes de rivières.. 25,510 20		
	$100,131 21	
Taxes, dépenses, escompte au lieu de articipation, etc. $51,892 55		
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc., 11,766 72		
	$40,125 86	$142,257 07
Profits bruts............		$67,978 0

Dont $56,557 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant;

Billets à recevoir............	$68,648 38	
Prêts sur bons et sur hypothèques............	55,943 32	
		24,591 70
Prêts remboursables sur demande............	$74,554 15	
Argent............	63,846 71	
		$138,400 86
Bons de ville............		72,055 00
Actions de banque et autres..		73,415 63
Propriétés foncières............		139,544 66
Primes en voie de collection et suspense account............		33,415 94
Total de l'actif............		$581,422 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19ème jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
B. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno E. King,	Henry M. Preston

J. J. Irby.

22 mai—

Onzième état annuel —DU— Factors' and Traders' Insurance Company,

37...........Rue Carondelet...........37

Nile-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:		
Sur risques d'incendie......	$329,693 60	
Sur risques de rivières......	200,960 28	
Sur risques de mer......	37,222 31	$567,767 19
En moins:		
Primes non expirées, 1877...	89,330 00	
Primes remboursées......	9,187 27	98,515 2
Montant net des primes......		$465,961 92
Pertes payées, savoir:		
Sur risques d'incendie...... $100,297 27		
de rivières 104,669		
de mer...... 24,706 97	..675 73	
Réassurances......	$1,194 05	
Réfaction (rebate)......	11,746 72	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville......	25,122 70	
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans......	8,823 60	
Dépenses générales brutes......	39,849 41	252,412 27
Balance......		$112,589 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus......		88,603 30
		$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement......		100,000 00
Bénéfice net......		$101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes......		23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77......		$78,142 95

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse......	$219,082 46
Comptes en voie de recouvrement......	11,114 11
Effets à recevoir, en garanties......	465,537 60
Effets à recevoir pour primes......	20,012 79
Actions de banques et autres actions......	253,626 19
Bons de ville, d'Etat et autres bons......	145,122 23
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana......	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association......	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans......	2,500 00
Propriétés foncières......	77,010 31
Total......	$1,282,908 66

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,588 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble.	T. Lytt. Lyon,
John Caffe,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy,
J. I. Warren,	W. J. Behan,
B. T. Buchner,	B. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham.	22 mai—1mois

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane, CAPITAL ACTIF.

A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes.........	$914,797 14	
Propriétés foncières (valeur actuelle).........	347,677 44	
Dette suspendue (valeur actuelle).........	156,916 84	
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 à 60 c.).........	120,000 00	
Autres bons et actions.........	41,424 94	
Département des actions hypothécaires.........	776,290 18	
Change étranger et change américain.........	$327,744 73	
Monnaie courante et espèces.........	806,341 41	
	1,134,084 11	
		$3,489,198 64

PASSIF

Dû aux déposants.........	$1,541,229 85
Dû à des banques et à des banquiers.........	181,255 64
Dividendes non payés.........	914 00
	1,823,498 5
Profits et pertes......... $156,691 64	
Capital......... 1,500,000 00	
	1,656,691 64
	$3,480,19 45

JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIÉTÉ DE LA VALLÉE DU MISSISSIPPI—DEPARTEMENT AMERICAIN:

Bureaux dans la bâtisse de la Banque de l'Etat, au No 31 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président,
S. H. KENNEDY, Trésorier.
J. H. FENNER, Avocat,
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Cyrus Bussey,	H. B. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. B. Hood,	A. J. Semmes,
Adam Thomson,	W. S. Lyman,
Jno Chaffe,	R. C. Fairman

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Conti streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the past twelve years, and hopes the continuance

Notice to Tax Payers.

HENRY T. TEXQUE, ...

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie.........	$111,965 98	
Reçu pour primes de rivière.........	87,889 15	
Reçu pour primes de mer.........	13,694 56	
Primes non expirées le 31 août 1875.........	42,620 00	
		$228,117
A déduire:		
Primes non expirées le 31 août 1876.........	50,000 00	
Primes remboursées.........	3,871 38	
		63,871 38
Montant net des primes.........		$153,306 32
En moins:		
Pertes par le feu.........	$22,132 37	
Pertes sur les rivières.........	25,840 86	
Pertes sur mer.........	2,525 79	
Pertes non encore réglées.........	5,000 00	
		$55,498 52
Réassurances.........	16,595 90	
Réfaction (rebate) de 15 pour cent.........	8,379 54	
Taxes et licences.........	6,000 25	
Dépenses du bureau du Board des Assureurs.........	20,187 24	
Profits et Pertes.........	5,452 77	
	66,626 83	
En moins—l'intérêt	$4,969 89	$21,655 94 $87,154 72
Bénéfice net.........		$66,151 63

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie.........	$45,986 97
En caisse.........	14,277 98
Primes en voie de recouvrement.........	12,666 67
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc......... $73,202 78	
En moins—la baisse des valeurs 15,000 00	58,202 78
Propriétés foncières.........	5,000 00
Billets par actions.........	101,996 66
Total.........	$239,113 12

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN,
Président.
JAMES A. WHITE,
Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Ville de la Nlle-Orléans,

né, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.

EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle 20 courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 3 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 2 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $18,556 pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aikan,	G. F. Harrison,
S. B. Autey,	David Hedden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
C. B. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. Z. Campbell	W. E. Thompson,
W. L. Cushing	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman.

J. Davidson Hill,

1er octobre—1m

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.

CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de la Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—de la cinquième année fiscale.

[illegible]

L'actif de la Société est comme suit:

[illegible]

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.

A. SAULET, secrétaire.
J. A. FERNANDES, Président.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR, Jr.,
Notaire Public.

11 oct—1m

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains.........	$213,434
Pertes payées.........	74,741
Bénéfice net.........	68,438

A une élection qui eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Gordon,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,

E. J. Gakquet,

Et, le 5 mai, à une réunion des directeurs JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN vice président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 15 pour cent d'intérêt ... dividende ... actions payées ...

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Etat de Situation —DE LA— BANQUE NATIONALE D'ETAT

A LA CLOTURE DES AFFAIRES. Le 30 Juin 1877.

ACTIF.

Prêts à terme.........	$1,048,025 44	
Prêts sur demande.........	219,610 57	
Bons des Etats-Unis.........	50,000 00	
Autres Bons et valeurs.........	114,361 87	
Change domestique et étranger.........	513,570 68	
Immeubles.........	141,583 25	
Fonds d'amortissement cinq pour cent.........	2,250 00	
Monnaie de papier.........	$479,012 90	
Espèces.........	37,212 38	
Chèques sur les autres banques.........	501,362 26	$1,017,588 64
		$3,108,990 45

PASSIF.

Capital actions.........	$850,000 00	
Fonds d'excédant.........	25,000 00	
Bénéfices indivis y compris le dividende de 4 pour cent.........	44,282 13	
Billets en circulation.........	45,000 00	
Dividendes impayés.........	3,087 96	
Dû aux déposants.........	$1,987,275 74	
Dû à des Banques et banquiers éloignés.........	154,004 60	$2,134,570 36
		$3,108,990 45

SAML. H. KENNEDY, Prést.
MAR L. C. PUY, Caissier.

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104.........CANAL STREET.........104

22nd ANNUAL STATEMENT,

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—

On Fire Risk.........	$361,296	
On Marine Risks.........	24,472	
On River Risks.........	25,697	
Total Premiums.........	411,449	
Less Unearned Premiums.........	118,115	
Net Earned Premiums 31st May, 1877...		$293334 82
Losses paid:		
On Fire Risks.........	$117,867 96	
On Marine Risks.........	17,052 50	
On River Risks.........	3,596 77	
Taxes and expenses, less int'rst	28,693 38	
Reinsurances and return Premiums.........	18,104 03	183,314 66
Profit.........		$110,029 16
The Company have the following assets—		
Real Estate.........		$239,079 49
City Bonds.........		110,419 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds.........		169,235 56
Notes secured by mortgage.........		214,042 06
Notes secured by pledge.........		42,807
Bills receivable.........		75,164
Premium in course of collection.........		49,687
Cash on hand.........		77,007
		1,028,344 22

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNAN
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,

CHAS. LAFITTE.

8 juin

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 102 rue du Canal.

SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

Conformément à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le décembre 1876.

Primes sur les risques de feu.........	$328,940 00	
Primes sur les risques de mer.........	82,479 75	
Primes sur les risques de rivières.........	22,596 92	
Total des Primes.........		$421,116 77
En moins:		
Primes sur risques non expirés.........	$107,978 06	
Primes remboursées.........	1,292 82	
		109,270
Primes nettes acquises.........		$311,84
A ajouter:		
Intérêts.........	8,485 51	
Profits et pertes.........	6,076 09	
		15,561
		7,407 86
Pertes payées		
Sur les risques du feu.........	$ 97,741 74	
Sur les risques de mer.........	22,063 35	
Sur les risques de rivière.........	10,856 19	
Pertes en litige.........	5,145 24	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues.........	46,465 82	
		182,212 44
Réassurances.........	15,066 2	
Réfaction (rebate).........	26,342 5	
Commissions d'agences.........	25,891	
Dépenses d'agences.........	4,506 01	
Taxes et licenses.........	7,857 55	
Dépenses de bureau.........	27,004 59	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c.........	8,829 61	
		296,309
Bénéfice net.........		$ 32,098

ACTIF.

Dépôt au Germania National Bank.........	$ 47,587
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat.........	22,078
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe.........	21,68
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Association $251,993 84, évalués à.........	28,397
Effets à recevoir pour primes.........	
Prêts sur hypothèques.........	183,924
Prêts sur nantissements.........	14,906
Effets à recevoir.........	17,310
Bons.........	55,212
Actions.........	26,127
Primes en voie de recouvrement.........	42,014
Propriétés foncières.........	74,883
Dû par divers.........	6,134
Bons des Etats-Unis.........	19,925
Total.........	$522,217

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $50).........	$255,650 00	
Effets à payer.........	18,666 66	
Dividendes non réclamés.........	1,502 00	
Primes sur risques non expirés.........	107,978 06	
Pertes non réglées.........	51,611 16	
Dû à divers.........	6,417 95	
Fonds de réserve.........	58,694 06	500,21
Surplus.........		$22,008 0

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Publi

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $50 par actions.

M. MUSSON, Président
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON,

17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

VINGTIÈME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publiée conformément à la et à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:		
Primes d'incendie.........	$70,960 15	
Primes de rivières.........	11,093 35	
Primes de mer.........	5,972 45	
		$88,035 95
Moins primes rendues.........		781 96
		$87,253 99
Pertes payées pendant l'année:		
Pertes de feu.........	$33,029 62	
Pertes de rivières.........	7,190 64	
Pertes maritimes.........	5,576 49	
	$45,796 75	
Réassurances.........	2,507 84	
Loyer.........	1,500 00	
Taxes.........	910 00	
Escompte (Rebate).........	8,977 28	
Dépenses, moins escompte et intérêt.........	19,786 63	
Réservé pour risques non terminés.........	15,000 00	
		$88,577 50
Actif de la Compagnie:		
Prêts garantis par nantissement.........		$9,963,37
Prêts garantis par hypothèque.........		16,350 00
Billets à recevoir pour primes.........		5,929 38
Stock, bons et autres effets.........		144,071 74
Propriété foncière.........		11,967 20
Primes en voie de collection.........		16,407 96
Argent en caisse.........		9,524 95
		$214,202 70

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans,
Signé et juré devant moi, ce 16ème jour de mai 1877.

JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE,	J. BAYLE,
E. SALOY,	A. E. BROUSSEAU,
H. LABASSE,	L. D. SARPY,

A. CHIAPELLA.

14mai—4sem

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil de Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Pourciau et A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart, Adam Thomson ont été élus pour les remplacer.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:

I. C. MORRIS,	JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUDUE,	P. IRWIN,
DREW STEWART,	THOS. GWYN,

ADAM THOMSON.

Firemen's Insurance Company of New Orléans.

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

Gains.........	$117,711 86
Pertes payées.........	21,045 84
Bénéfice net.........	67,409 17

Nlle-Orléans, 17 janvier 1877.

AUJOURD'HUI, à une réunion des directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants qui proviennent des bénéfices de l'année expirée le 31 décembre 1876—savoir:

1° Dix pour cent (10 o/o) d'intérêt annuel du capital payé;

2° Cinq pour cent (5 o/o) à porter au crédit de la réserve, conformément à la sec. 4 de l'art. VIII de la charte;

4° Dix pour cent (10 o/o) à porter au crédit de la Société de Charité des Pompiers de la Nlle-Orléans, pour le soutien des veuves et des orphelins et le système général de secours de la dite société, conformément à la sec. 8 de l'art. VIII de la charte;

4° Cinq pour cent (5 o/o) de dividende d'intérêt du capital payé;

5° Vingt-cinq pour cent (25 o/o) de dividende aux assureurs participants.

Tous les dividendes déclarés aux actionnaires devront être portés au crédit des billets d'actions, conformément à la sec. 5 de l'art. VIII de la charte. Des certificats de ces dividendes seront émis à la date du 10 janvier 1877. Les dividendes aux assureurs (non aux actionnaires) seront payés sur demande. Les actionnaires peuvent obtenir, aux bureaux de la compagnie, des tableaux détaillés, imprimés.

I. NIMAKES, président,
T. PRUDHOMME, vice-président,
F. H. BESSNER, secrétaire.

DIRECTEURS:

JACOB ALEXANDER,	E. S. LEVY,
LEON BERTOLI,	I. N. MARKS,
H. H. BIERHOFF,	T. PRUDHOMME
T. B. CAIN,	G. SPORL,
JOHN FITZPATRICK,	WASH. MARKS,
C. TAYLOR GAUCHE,	OTTO PHANAN,
CHAS. HYMAN,	GEO. WATERS,
A. H. ISAACSON	LOUIS A. WILTZ,

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No 73 CHARTRES.

TERMS:

Rates of subscription:—...ly, per annum, ...; half-yearly ...; quarterly, $3 50.

Price of the Paper—... copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $...; half-yearly $...; early, $1 50. Single copy, 10 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers:
NEW ORLEANS, CORTES.
HUDSON, KNICKERBOCKER.

The steamship
NEW ORLEANS,
(Geo. Dearborn, commander,
Will leave her wharf, foot of Toulouse St.
Thursday, Sept. 27, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3/4 per cent.

Cabin Passage $50.
Steerage 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN, HAVRE taken by this line, and through bills of lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
41 Carondelet street.

my 4—1y

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums.........	$188,063 61	
Marine premiums.........	29,815 95	
River premiums.........	81,864 35	
		$299,808
Earned premiums, less re-insurance and return premiums.........		2[illegible]
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:		
Fire losses.........	$67,335 60	
Marine losses.........	7,285 41	
River losses.........	25,510 20	
		$100,131 21
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c. $51,892 55		
Less rents, salvage savings, etc......... 11766 72		
	$40,125 86	$142,257 07
Gross profits.........		$67,978

Of which $56,557 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—

Bills receivable.........	$68,648 38	
Loans on Bond and Mortgage	55,943 32	
		124,591 70
Loan on Call.........	$74,554 15	
Cash.........	63,846 71	
		138,400 86
City Bonds.........		72,055 00
Bank and other Stocks.........		73,415 63
Real Estate.........		139,544 66
Premiums in Course of collection and Suspense Account.........		33,415 94
Total asset.........		$581,422 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me the 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER,
Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT. be paid in cash on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	W. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
B. B. Post	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston

J. J. Irby.

22mai—1m

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company, Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums.........	[illegible]
Marine premiums.........	[illegible]
River premiums.........	[illegible]
Total amount of premiums.........	[illegible]
Less unearned and return premiums.........	[illegible]
Net earned premiums.........	[illegible]
Add interest and discount.........	[illegible]
Deduct—	
Fire losses.........	[illegible]
Marine losses.........	[illegible]
River losses.........	[illegible]
Net losses.........	[illegible]
Reinsurances.........	[illegible]
Rebate.........	[illegible]
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes.........	[illegible]
Reserve for unsettled claims.........	25,000 00
Net profits for 1876.........	[illegible]

ASSETS OF THE COMPANY

Valued at their cash market value.

Real estate.........	[illegible]
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks.........	[illegible]
Bills receivable (premiums).........	[illegible]
First mortgage notes and pledge notes.........	[illegible]
Cash in bank.........	[illegible]
Premiums in course of collection.........	[illegible]
Amounts due by insurance companies.........	[illegible]
	$574,...

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 17th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARENCE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.

January 15, 1877.

DIRECTORS.

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Pouts,
A. Schrieber,	J. Tuyes,

Jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes.........		$ 773,841 11
Actions, bons et hypothèques.........		225,104 00
Propriétés foncières.........		62,000 00
Caveaux des safe deposits.........		50,000 00
Dépenses et taxes payées.........		6,230 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés.........		4,740 73
Change américain.........		64,668 82
Exchange pour le Clearing House.........	$61,694 83	
Or.........	11,164 50	
Papier-monnaie.........	162,111 50	234,960 83
		1,411,045 06

PASSIF.

Capital nouveau.........	$350,000	
do ancien.........	150,000	500,000 00
Surplus.........		10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés.........		25,542 20
Dû à des banques et des banquiers éloignés.........		97,994
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande).........	645,532	
do (département des épargnes).........		
Certificats dits time-certificates.........		766,307
		1,411,045 06

J. ... certifie que le tableau qui précède est exact.

J. S. WALTON,
Caissier.